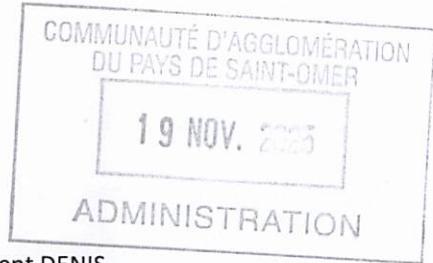




Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Une autre vie s'invente ici



Monsieur Laurent DENIS

Président

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
2, rue Albert Camus
CS20079
62968 LONGUENESSE CEDEX

Nos réf :
LF/VE-2025-154

Le Wast, le 7 novembre 2025

Objet : Projet de modification N°15 du PLUI du pôle territorial de Longuenesse sur la commune de Tournehem-sur-la-Hem – notification aux Personnes Publiques Associées

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, vous nous avez fait parvenir les éléments de dossier du projet d'évolution de votre PLUI repris en objet afin de recueillir les éventuelles remarques du Syndicat mixte du Parc à ce sujet et je vous en remercie.

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale s'est investi dans l'élaboration du PLUI du pôle territorial de Longuenesse dans le souci de contribuer à la définition d'un projet de territoire prenant pleinement en compte les richesses patrimoniales et intégrant les orientations de la charte du Parc.

Les modifications envisagées n'affectent ni le sens, ni l'intention du document adopté. Elles contribuent à adapter le document à l'évolution des projets locaux dans une optique de gestion économe de l'espace. En effet, la modification N°15 concerne l'agrandissement d'un site d'OAP à Tournehem-sur-la-Hem afin d'y intégrer un secteur adjacent actuellement en friche et de proposer des orientations d'aménagement priorisant la densification et le recyclage du foncier dans une perspective élargie.

Le Syndicat mixte du Parc émet un avis favorable au projet assorti des remarques suivantes :

- Veiller à un bon rapport de proportion vis-à-vis du clocher de l'église (monument historique), qui devrait idéalement rester un repère paysager,
- Veiller à l'homogénéisation et à la qualité de la végétalisation des limites séparatives.

L'équipe technique du Syndicat mixte du Parc naturel régional se tient à votre disposition pour vous accompagner dans votre réflexion sur la bonne intégration des projets d'aménagement comme dans les étapes de la mise en œuvre et de l'évolution de votre PLUI.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Sophie WAROT-LEMAIRE

Conseillère Départementale

Présidente du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale



Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale • Manoir du Huisbois BP 22 62142 Le Wast • Tel: 03 21 87 90 90
info@parc-opale.fr • www.parc-opale.fr • facebook : Parc Opale

Alpilles, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs Horloger, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forêt, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Mont-Ventoux, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise - Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

